06-MAR-2007

Bayer CropScience

Forbid[MC] 240 SC

Insecticide/acaricide

GROUPE	23	INSECTICIDE

Pour la suppression des acariens et des aleurodes dans les légumes et les plantes ornementales de serre et dans les plantes ornementales et les cultures de grande production, maraîchères et fruitières à l'extérieur

USAGE COMMERCIAL

GARANTIE : Spiromesifen ..... 240 g/L

Contient du 1, 2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyl-4-isothiazoin-3-one à raison de 0,0004 %, à titre d'agents de conservation.

NO. D'ENREGISTREMENT : 28590 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE FEUILLET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 500 mL, 5 L

Bayer CropScience Inc.*
Suite 100, 3131 114th Avenue S.E.
Calgary, Alberta T2Z 3X2

*Bayer Environnemental Science
Une division commerciale de Bayer CropScience

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847
www.bayercropscience.ca
« En cas de déversements, d'empoisonnement ou d'incendie, téléphoner au numéro d'urgence 1-800-334-7577 (24 heures par jour) »

Table des matières:	Numéro de section
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Avis.....1 Le produit 2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs.....3
	Premiers soins et renseignements toxicologiques 4
	Risques environnementaux.....5
	Entreposage 6
	Élimination 7
MODE D'EMPLOI	Cultures et insectes.....8
	Directives d'application et restrictions d'utilisation ……..9
	Cultures de rotation et délais avant la plantation 10
	Délais d'attente avant la récolte.....11
	Délai de sécurité…… ……12
	Instructions de mélange.....13
	Gestion de la résistance 14

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Section 2 – Le produit

L'insecticide/acaricide Forbid[MC] 240 SC sert à la suppression des tétranyques et des aleurodes indiqués dans les plantes ornementales de serre, les légumes de serre (tomates, concombres et poivrons) et dans les cultures de grande production à l'extérieur, les légumes et les fruits indiqués.

L'insecticide/acaricide Forbid 240 SC est une formule concentrée en suspension. La matière active de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC agit au contact à tous les stades de croissance des acariens. Toutefois, les acariens aux stades juvéniles sont souvent plus sensibles que les adultes.

L'insecticide/acaricide Forbid 240 SC est également efficace contre les nymphes d'aleurodes et agit au stade nymphal. Il faut faire coïncider l'application avec les premiers seuils minimaux des populations d'acariens et d'aleurodes en formation.

L'insecticide/acaricide Forbid 240 SC peut être appliqué avec de l'équipement aérien et terrestre. Toutefois, un épandage uniforme de toutes les parties de la plante est nécessaire pour obtenir un rendement optimal. Les évaluations de rendement doivent être faites de 4 à 10 jours après l'application.

L'insecticide/acaricide Forbid 240 SC se déplace de façon systémique à travers la surface des feuilles, mais afin d'assurer une efficacité optimale, le produit doit être appliqué sur les deux faces du couvert foliaire.

Visitez notre site www.bayercropscience.ca ou composer le 1-888-283-6847 pour obtenir des renseignements sur les homologations supplémentaires récentes de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.

Durant la manipulation du produit, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Les proposés au mélange et au chargement doivent également porter un respirateur muni d'un filtre approprié ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial.
Évacuer la zone à traiter jusqu'à ce que l'application soit terminée.
Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). En l'absence de telles instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'EPI séparément des autres vêtements à laver.
NE PAS vendre, expédier ni exporter de plantes dans les 12 heures suivant le traitement.

Recommandations en matière de sécurité de l'utilisateur
L'utilisateur doit :

1. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
2. Enlever les vêtements immédiatement si le pesticide s'infiltre dans les vêtements. Puis, bien se laver et mettre des vêtements propres.
3. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit.
4. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
5. Bien se laver et mettre des vêtements propres aussitôt que possible.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS :
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Ingestion	• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. • Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. • Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Yeux	• Garder les paupières écartées et rincer à grande eau pendant 15 minutes. • Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation.
Peau	• Laver à fond avec de l'eau et du savon. • Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation.
Inhalation	• Déplacer la victime vers une source d'air frais. • Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche. • Obtenir des soins médicaux.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes. Le produit peut contenir un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

Section 5 – Risques environnementaux

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI. TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du lieu d'application comme les haies et les zones boisées. Utiliser prudemment dans le cadre d'un programme de lutte dirigée faisant appel à des insectes utiles. Ne pas mélanger le produit, charger ou nettoyer l'équipement à moins de 30 mètres de têtes de puits ou de systèmes aquatiques.

Pour réduire le ruissellement entre les zones traitées et les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant de faire le traitement. Les caractéristiques et conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement comprennent mais ne sont pas limitées à: des averses abondantes, une pente modérée à accentuée, un sol dénudé, un sol mal drainé (p. ex., des sols compactés ou à texture fine comme l'argile). Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Section 6 - Entreposage

Entreposer dans un endroit frais et sec, de manière à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale.
Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. Entreposer dans un endroit frais et sec.
Ne pas entreposer sous le point de congélation.

Section 7 – Élimination

Contenant recyclable
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :
Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 8 – Cultures et insectes

PLANTES ORNEMENTALES ET LÉGUMES DE SERRE (TOMATES, CONCOMBRES ET POIVRONS)			
INSECTE	CULTURE	DOSE DE l'insecticide/acaricide Forbid^{MC} 240 SC	REMARQUES
Tétranyque à deux points Aleurodes (y compris *B. Tabaci*, aleurodes *B. argentifolii* et aleurodes des serres)	Plantes ornementales de serre	30 mL/100 L d'eau (= solution à 0,03 %) Lorsque le degré d'infestation est élevé, appliquer de nouveau au bout de 10 à 14 jours selon les besoins établis par le dépistage. Ne pas faire plus de 2 applications par cycle de culture.	L'insecticide/acaricide Forbid 240 SC a fait l'objet de nombreux tests et peut être utilisé sans risque sur une grande variété de plantes ornementales. Toutefois, il est impossible de tester la tolérance de toutes les espèces de plantes ornementales. Il est recommandé de tester l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC à petite échelle avant d'en faire un plein usage commercial. Comme dans le cas de nombreux produits, les dommages peuvent être amplifiés si le produit est appliqué sur les plantes lorsque prévalent une sécheresse ou des températures élevées. Éviter d'appliquer durant la partie la plus chaude de la journée. Ne pas utiliser sur *Pelargonium sp*., *Peperomia*, sur les variétés de rosiers « Attache », « Vogue » ou « Classy » ou sur *Rosa floribunda* « Noblesse ». En raison du manque de données sur la tolérance, l'insecticide/acaricide Forbid 240 n'est pas recommandé sur les espèces suivantes : alstroémère, *Cordyline*, *Dracaena*, croton, chamaedorée élégante, schleffera, cyclamen, fuschia, fougère, *Hedera*, hortensia, giroflée (*Matthiola*) ou
Tétranyque à deux points Aleurodes (y compris *B. Tabaci*, aleurodes *B. argentifolii* et aleurodes des serres)	Légumes de serre : Tomate Concombre Poivron	30 à 50 mL/100 L d'eau (= solution à 0,03-0,05 %) Lorsque le degré d'infestation est élevé, appliquer de nouveau au bout de 10 à 14 jours selon les besoins établis par le dépistage. Ne pas faire plus de 2 applications par cycle de culture.	

			primevère. Des lésions transitoires aux fleurs des variétés marguerite Shasta, bégonia, muflier et bruyère mexicaine ont été observées lors de certains tests de tolérance. Un blanchiment transitoire a été observé sur les variétés suivantes de gerbera de Jameson : « Annemarie », « Chrissy », « Ferrera », « Flora », « Napoli » et « Red Explosion ». Ne pas faire plus d'une application par cycle de culture (30 mL/100 L d'eau) sur le phlox, la marguerite Shasta, le muflier, la verveine, les rosiers, le gerbera de Jameson ou le souci. Ne pas utiliser avec X-77. L'insecticide/acaricide Forbid 240 SC doit être toujours utilisé en suivant des pratiques de lutte intégrée des parasites. L'insecticide/acaricide Forbid 240 SC n'éliminera pas les populations d'aleurodes adultes.

PLANTES ORNEMENTALES, FLEURS ET PLANTES À FEUILLES		
Pour utilisation sur les plantes servant à des fins esthétiques ou à un changement climatique, dans les endroits tels que aménagements paysagers, aménagements intérieurs, terrains de camping, terrains de golf, terrains de sports, parcs, jardins, emprises et autres servitudes, et autour des immeubles résidentiels, institutionnels, publics, commerciaux et industriels.		
Insecte	Dose	Remarques
Aleurodes (y compris aleurodes *B. argentifolii*, aleurodes des serres et *B. Tababi*) Tétranyque à deux points Tarsonème trapu	30 mL/100 L d'eau (solution à 0,03 %) Lorsque le degré d'infestation est élevé, appliquer de nouveau au bout de 10 à 14 jours.	Appliquer avec de l'équipement terrestre et s'assurer d'une couverture complète des deux faces des feuilles. Un adjuvant peut être utilisé pour améliorer la couverture sur le feuillage difficile à mouiller. Pour obtenir de meilleurs résultats, le traitement doit être fait lorsque les populations d'aleurodes et d'acariens commencent à se former et avant l'établissement d'une population élevée. L'insecticide/acaricide Forbid 240 SC est

		efficace contre les aleurodes et acariens aux stades des œufs et des nymphes. Pour obtenir de meilleurs résultats, les applications doivent cibler ces stades. L'insecticide/acaricide Forbid 240 SC n'éliminera pas les populations d'aleurodes adultes. Dans le cas d'infestations élevées, deux applications peuvent être nécessaires pour supprimer les aleurodes. Ne pas appliquer par chimigation. Ne pas faire plus de deux applications de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par cycle de culture.

CULTURES DE GRANDE PRODUCTION, CULTURES MARAÎCHÈRES ET FRUITIÈRES À L'EXTÉRIEUR

Pour toutes les cultures, appliquer la dose prescrite d'insecticide/acaricide Forbid 240 SC au besoin pour permettre la suppression. Une bonne couverture du feuillage est nécessaire pour obtenir une suppression optimale. Un adjuvant peut être utilisé pour améliorer la couverture et le degré de suppression. Pour obtenir de meilleurs résultats, le traitement doit être fait lorsque les populations d'aleurodes et d'acariens commencent à se former et avant l'établissement d'une population élevée. L'insecticide/acaricide Forbid 240 SC est efficace contre les aleurodes et acariens aux stades des œufs et des nymphes. La suppression doit cibler ces stades. L'insecticide/acaricide Forbid 240 SC n'éliminera pas les populations d'aleurodes adultes. Une échelle de doses est fournie et dépend généralement de la taille de la plante et de la densité du feuillage. Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme, avec de l'équipement terrestre ou aérien. Répéter les applications aux intervalles indiqués si le dépistage le justifie.

MAÏS DE GRANDE CULTURE

Insectes	Dose de l'insecticide/acaricide (mL Forbid 240SC/ha)	Remarques
Tétranyque des prés, tétranyque à deux points	400 à 600	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) – fourrage : 5 jours; grains ou épis dépouillés : 30 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par intervalle de 14 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par saison de croissance : 1 200 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 2. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.

CUCURBITACÉES (cultures du groupe 9) :
Pomme de merveille, poire de merveille, cantaloup, fruits de chayote, concombre chinois, pastèques de Chine, melons à confire, concombres, courges comestibles (autres que celles indiquées dans cette

section), melons brodés (autres que ceux indiqués dans cette section), citrouilles, pâtissons, pastèques, concombre des Antilles, potirons.		
Insectes	Dose de l'insecticide/acaricide (mL Forbid 240SC/ha)	Remarques
Tétranyque à deux points Aleurodes (y compris aleurodes *B. argentifolii*, aleurodes des serres et *B. Tabaci*)	500 à 600	Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 7 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par saison de croissance : 1 800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.
LÉGUMES-FRUITS (à l'exception des cucurbitacées) (cultures du groupe 8) : Poivrons d'Amérique, aubergines, cerises de terre, poivrons autres que les poivrons d'Amérique, pépinos, piments hybrides, tomatillos, tomates.		
Insectes	Dose de l'insecticide/acaricide (mL Forbid 240SC/ha)	Remarques
Tarsonème trapu, tétranyque à deux points, aleurodes (y compris aleurodes *B. argentifolii*, aleurodes des serres et *B. Tabaci*)	500 à 600	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par saison de croissance : 1 800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.
LÉGUMES-FEUILLES (cultures du sous-groupe 4A) : Amarante, roquette, mâche commune, feuilles de pissenlit, oseille, chrysanthème à feuilles comestibles, endives, feuilles de cerfeuil fraîches, cresson de jardin, pourpier potager, chrysanthème des jardins, laitue pommée, laitue frisée, épinards de Nouvelle-Zélande, feuilles d'arroche, feuilles de persil, radicchio, épinards, cresson de terre, baselle, pourpier d'hiver.		
Insectes	Dose de l'insecticide/acaricide (mL Forbid 240SC/ha)	Remarques
Aleurodes (y compris aleurodes *B. argentifolii*, aleurodes des serres et *B. Tabaci*)	500 à 600	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par saison de croissance : 1 800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.

BRASSICACÉES (cultures du groupe 5) :
Brocoli, chou de Bruxelles, choux, chou-fleur, brocoli chinois, chou gaï-choï, choux-rave, chou pé-tsai, chou pak-choï, rapini, feuilles de chou vert, chou fourrager, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza.

Insectes	Dose de l'insecticide/acaricide (mL Forbid 240SC/ha)	Remarques
Aleurodes (y compris aleurodes *B. argentifolii*, aleurodes des serres et *B. Tabaci*)	500 à 600	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par saison de croissance : 1 800 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.

LÉGUMES À TUBERCULES ET À BULBES TUBÉREUX (cultures du sous-groupe 1C) :
Arracacha, marante, racines de manioc, racines de chayote, crosnes du Japon, souchets comestibles, canna comestibles, racines de gingembre, topinambours, topinambours blancs, pommes de terre, racines de patate douce, cormes de tanier, cormes de taro, tubercules d'igname, racines de curcuma et racines de dolique tubéreux.

Insectes	Dose de l'insecticide/acaricide (mL Forbid 240SC/ha)	Remarques
Tétranyque à deux points, aleurodes (y compris aleurodes *B. argentifolii*, aleurodes des serres et *B. Tabaci)*	500 à 600	Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 7 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par intervalle de 7 jours : 600 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par saison de croissance : 1 200 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 2. Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.

FRAISE

Insectes	Dose de l'insecticide/acaricide (mL Forbid 240SC/ha)	Remarques
Tétranyque à deux points, aleurodes (y compris aleurodes *B. argentifolii*, aleurodes des serres et *B. Tabaci)*	880 à 1 160	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 3 jours. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par intervalle de 7 jours : 1 160 mL/ha. Dose maximale permise de l'insecticide/acaricide Forbid 240 SC par saison de croissance : 3 480 mL/ha. Nombre maximal d'applications par saison de croissance : 3.

		Volume d'application minimum : 100 L/ha – équipement terrestre, 50 L/ha – équipement aérien.

Section 9 – Directives d'application et restrictions d'utilisation

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des ruisseaux, des réservoirs, des fossés et des milieux humides), les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PULVÉRISATION AGRICOLE : NE PAS épandre le produit pendant les périodes de calme plat. Éviter d'épandre le produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe fine définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

APPLICATION AÉRIENNE : NE PAS épandre le produit pendant les périodes de calme plat. Éviter d'épandre le produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe fine définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les tourbillons en bout d'aile, la distribution des buses sur la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS excéder 65 % de l'envergure de l'aile ou du diamètre du rotor.

ZONES TAMPONS : Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche des habitats vulnérables terrestres (tels que les prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, zones riveraines et zones arbustives) et les habitats vulnérables d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (m) requises pour la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur		Habitats estuariens/marins d'une profondeur		Habitats terrestres
		Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Fraise	15	4	2	1	2
	Cucurbitacées, légumes-fruits, brassicacées, légumes-feuilles	10	2	1	0	1
	Maïs de grande culture, légumes à tubercules et à bulbes tubéreux	5	2	1	0	1
Voie aérienne	Maïs de grande culture,	425	50	10	0	45

(avion)	légumes à tubercules et à bulbes tubéreux					
Voie aérienne (hélicoptère)	Maïs de grande culture, légumes à tubercules et à bulbes tubéreux	475	40	5	0	40

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Section 10 – Cultures de rotation et délais avant la plantation

Délais avant la plantation des cultures de rotation

Plantation immédiate	Délai de 30 jours	Délai de 12 mois
Maïs de grande culture Légumes-fruits Légumes-feuilles Cucurbitacées Légumes à tubercules Fraise	Luzerne Orge Betteraves à sucre Blé	Toutes les autres cultures

Section 11 – Délai d'attente avant la récolte

Délai d'attente avant la récolte (DAAR)

Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Légumes de serre (concombre, poivron, tomate)	3
Maïs de grande culture – fourrage	5
Maïs de grande culture – grains, épis dépouillés	30
Cucurbitacées	7
Légumes-fruits	7
Légumes-feuilles	7
Brassicacées	7
Légumes à tubercules et à bulbes tubéreux	7
Fraises	3

Section 12 – Délai de sécurité (DS)

Délai de sécurité

Ne pas retourner sur les lieux de l'application ou permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité de 12 heures qui suit le traitement.
Un délai de sécurité de 2 jours est nécessaire pour les travailleurs qui retournent dans des champs de brassicacées (cultures du groupe 5) pour la récolte manuelle ou l'émondage manuel.

Équipement de protection individuelle nécessaire pour un retour hâtif dans les zones traitées prévoyant un contact avec les éléments traités tels que plantes, sol ou eau :

- combinaison par-dessus une chemise à manches courtes et des shorts;
- gants résistant aux produits chimiques;
- chaussures et chaussettes.

Section 13 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Pour préparer la bouillie, verser une partie de la quantité d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation, mettre le système d'agitation en marche, puis ajouter la quantité requise d'insecticide/acaricide Forbid[MC] 240 SC. Finir de remplir le réservoir avec le reste d'eau. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'application. Des adjuvants pour bouillie peuvent améliorer la couverture du feuillage difficile à mouiller.

Section 14 – RECOMMENDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide/acaricide Forbid[MC] 240 SC contient un insecticide qui fait partie du Groupe 23. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide/acaricide Forbid[MC] 240 SC et à d'autres insecticides du Groupe 23. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide/acaricide Forbid[MC] 240 SC ou les insecticides du même Groupe 23 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer l'insecticide/acaricide Forbid[MC] 240 SC, identifier correctement les insectes nuisibles et s'assurer que les seuils économiques et agronomiques respectent les recommandations des spécialistes provinciaux ou en lutte intégrée.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une

résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à Bayer CropScience à www.bayercropscience.ca ou en composant le 1-888-283-6847.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))